

L'IMPACT DE LA RÉDUCTION DES RISQUES DANS LES ESPACES FESTIFS TECHNO

Emmanuelle Hoareau

De Boeck Supérieur | « Psychotropes »

2007/2 Vol. 13 | pages 27 à 48

ISSN 1245-2092

ISBN 9782804154486

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-psychotropes-2007-2-page-27.htm>

Pour citer cet article :

Emmanuelle Hoareau, « L'impact de la réduction des risques dans les espaces festifs techno », *Psychotropes* 2007/2 (Vol. 13), p. 27-48.
DOI 10.3917/psyt.132.0027

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'impact de la réduction des risques dans les espaces festifs techno

The impact of the harm reduction policy within the techno scene

Emmanuelle Hoareau

Sociologue

Groupe de recherche sur la vulnérabilité sociale, Nice

338 Chemin du Vallon Vert

F 13190 – Allauch

Courriel : manue@marsnet.org

Résumé : *Cet article synthétise la méthodologie employée et les principales conclusions d'une enquête dont l'objectif était de mieux comprendre l'impact du dispositif préventif sur les perceptions et le rapport aux risques liés à l'usage de substances psychoactives en milieu festif techno. Nous pouvons y distinguer une tendance « rave » privilégiant la légalité, et donc le respect des normes de sécurité, et une tendance « free », inscrite dans la clandestinité, mais où la présence de dispositifs préventifs est plus ancienne et plus systématique. La notion de « logique d'usage », utilisée dans cette étude, souligne que les significations données à l'usage de produits psychoactifs sont liées à la façon qu'ont les individus de définir le contexte dans lequel cet usage s'inscrit. Dans cette perspective analytique, il s'agit de comprendre l'effet du cadre festif – considéré comme sécurisé ou non – sur la perception des risques et sur l'intégration de l'information de réduction des risques dans les pratiques d'usage en passant par une analyse comparative de l'état du savoir collectif sur l'usage et les rapports aux risques dans les deux*

tendances festives. Plus exploratoires qu'exhaustifs et systématiquement vérifiés, les résultats de cette enquête livrent néanmoins des données indicatives et interprétatives sur l'impact des interventions de réduction des risques et du cadre légal dans lequel se déroulent ces fêtes.

Abstract: This paper provides a synthesis of the methodology and of the main results of a survey aiming to better understand the impact of harm reduction stands on the perceptions and relationship young people within the techno scene have on psychoactive substances use and their related risks. Within this festive scene, we can distinguish, in France, the "rave" type, which is legal and abides by security norms, and the "free" type, which is illegal and underground, but where harm reduction stands are more active and present since a longer time. The concept of "usage logic" used for this study emphasises that the meanings conferred to psychoactive substances use are linked to the way festive people do define the context in which this usage is done. In this analytic perspective, we can better understand the effect of the festive scene definition, as being safe or not, on the perception of the risks and on the integration of harm reduction information into usage practices. A comparative analysis was done on the state of the collective knowledge on drug use and on the relationships to risk taking within the two types of scenes. The results of this survey are more of exploratory type than exhaustive and systematically verified, but they give, nevertheless, indicatives and interpretatives data about the impact of harm reduction interventions and of the legal setting of the festive scene.

Mots clés : *réduction des risques, milieu festif, rave, logique d'usage, rapport aux risques.*

Keywords: *harm reduction, festive scene, techno, rave, usage logic, relationship to risk taking.*

Cet article synthétise la méthodologie et reformule en les explicitant les principales conclusions d'une enquête menée dans les espaces festifs techno en région PACA en 2003-2004. Cette étude ¹ a été promue par la Mission sida toxicomanie prévention des conduites à risques (MSTPCR)

-
1. Étude co-financée par la Ville de Marseille, Direction de la Santé publique, et le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

de la Ville de Marseille (Direction de la Santé publique) qui souhaitait faire un bilan des interventions de réduction des risques dans les fêtes techno de la région afin de mieux cerner les attentes des participants quant au dispositif préventif et d'affiner la démarche de la politique de réduction des risques en milieu festif. Elle a été conduite sous la forme d'une recherche-action impliquant les associations Aides et Le Tipi (association d'autosupport et de santé communautaire) dans les différentes étapes de la recherche. L'association ARP (Association de recherche sur les psychotropes, Paris) pour la phase de conception et de recueil des données et le GRVS (Groupe de recherche sur la vulnérabilité sociale, Nice) pour la phase analytique et rédactionnelle, ont assuré le suivi scientifique.

Cette enquête (Hoareau, 2006)² ne prétend à aucune exhaustivité et il serait intéressant et nécessaire d'approfondir et de vérifier ses principales conclusions dans d'autres régions par une approche qualitative et quantitative de plus grande ampleur.

Problématique, hypothèses et méthodologie

L'objectif principal de cette recherche était de mettre au jour l'impact du dispositif préventif sur les perceptions et le rapport aux risques liés à l'usage de substances psychoactives licites et illicites.

Or, que ce soit en termes de statut légal de l'événement, de lieu, d'organisation, du style et des racines socio-historiques de la musique diffusée, ou de valeurs esthétiques et symboliques projetées par les participants sur la fête et l'utilisation de substances psychoactives, l'espace festif techno peut être scindé en une tendance *free/acidcore* et une tendance *rave/house*³ (Grynspan, 1999).

2. Le rapport final de l'enquête (176 pages) est disponible au Cirdd de la région PACA, à Marseille : Hoareau Emmanuelle : *La réduction des risques liés à l'usage de substances psychoactives dans les espaces festifs techno de la région PACA en 2003/2004* – Marseille, Mission Sida Toxicomanies et Prévention des conduites à risques, Conseil régional PACA (2006).
3. Il est difficile de décrire ici de façon exhaustive les styles musicaux et les espaces festifs qualifiés de « techno ». Mais on distingue des fêtes dites *raves*, dans la lignée des soirées *dance-music* dans les *clubs* anglo-saxons de la fin des années 1980, où l'usage de l'ecstasy est valorisé pour sa dimension hédonique, et qui, après une période « intimiste » dans des lieux privés ou naturels, sont entrées dans les lieux festifs officiels. D'autre part, des fêtes *free* qui s'inspirent de la musique électronique européenne et du *punk*, et de l'autre, des *happenings* psychédéliques des années 1970 et des *squats* urbains ; elles revendiquent l'indépendance par rapport à l'État et au circuit marchand de la culture, donnant une dimension subversive à la fête et à l'usage d'hallucinogènes.

Aussi, cette recherche a été orientée par un double objectif heuristique :

- ethnographique : décrire et comparer l'état du savoir collectif (connaissances et compétences) sur les risques liés à l'usage des substances psychoactives, entre l'espace festif de tendance *rave/house* et celui de tendance *free/acidcore* ⁴.
- analytique : comprendre l'impact du caractère légal ou illégal de l'événement et de sa sécurisation par des professionnels de santé sur le rapport aux risques et, au-delà, sur le recours au dispositif de prévention.

Une tendance « rave » et une tendance « free »

La sortie en soirée techno, quelle qu'elle soit, est le plus souvent une sortie de groupe (de 3 à 10 personnes, parfois plus), plus rarement une sortie à deux ; ceux qui s'y rendent seuls savent qu'ils vont y rencontrer des connaissances. Ajoutons aussi que la durée moyenne de sortie en soirée techno est de 3 ans, principalement entre 19 et 24 ans (Racine, 2000).

Les manifestations de la tendance *rave* ont généralement lieu dans des lieux privés ou semi-privés, disposant d'un minimum de confort (sanitaires, sièges) et la plupart du temps loués (boîtes de nuit, salles de fête, domaines, salles de type Zénith). Ceci implique le respect de la législation en termes de sécurité, d'hygiène et de débit de boissons, donc des coûts induisant une logique de remboursement des frais et des prix d'entrée élevés.

À l'inverse, les *free-parties* et *teknivals* ont lieu clandestinement en pleine nature ou dans des friches industrielles, car s'inscrivant dans une logique de gratuité, de rupture avec l'environnement ordinaire et urbain, et d'émancipation par rapport à l'État. Leurs participants se trouvent donc dans un contexte non sécurisé, dépourvu d'infrastructure d'hygiène et éloigné de services d'urgences sanitaires. Pourtant, c'est dans cette tendance que se sont surtout développées les initiatives de distribution d'eau et de tracts (*flyers*) de prévention sur les risques liés à l'usage de substances psychoactives, notamment par le premier *sound-system* organisateur de *free-parties* en France, les *Spiral Tribe*, qui s'inspirait des actions de

4. Les *free-parties* et les *teknivals* autorisés que l'on a vu apparaître à partir de 2002 sont des événements hybrides, qui permettent seulement d'analyser l'évolution des pratiques d'usage de produits, consécutive à la légalisation et la médiatisation des fêtes techno à partir de 1995 (circulaire de Direction Générale de la Police Nationale – DGPN – intitulée *Les soirées raves : des situations à hauts risques*).

prévention conduites dans les clubs et *raves* anglais. Les premières interventions de type associatif ont été conduites par Le Tipi en 1994 dans des *free-parties* et *teknival* du Sud de la France (Teknival de Gruissans, 1994)⁵. En 1998, la mission *rave* de MDM-Nice est créée pour intervenir sur la région PACA. Ces deux équipes de prévention ne suffisent pas pour autant à couvrir toutes les manifestations.

Dans la tendance *rave*, les actions de prévention (distribution d'eau, de fruits, de préservatifs), conduites par des participants ou des organisateurs ont été réalisées moins fréquemment et ont peu à peu disparu lorsque ces événements sont entrés dans des lieux légaux, suite à la circulaire de 1995. La prévention de type associatif s'y est développée seulement dans la fin des années 1990 (action *Milieu festif* de Aides-Marseille en 2001, *Mission rave* de MDM à Nice en 1998-1999). Aujourd'hui, les événements de plusieurs centaines ou milliers de personnes (discothèques, Zénith, festival électro) ne sont souvent pas couverts par un dispositif de prévention de l'usage de substances psychoactives.

Ainsi, les actions de réduction des risques sont plus anciennes et plus systématiquement observées dans la tendance *free* – constat confirmé par les intervenants associatifs partenaires ayant connu ces soirées avant 1995 et la scission nette entre fêtes dites *raves* et celles dites *free*.

Voici quelques éléments sur les caractéristiques socio-démographiques des participants issus de l'observation et des questionnaires administrés. La moitié est âgée de 20 à 25 ans, une minorité a moins de 20 ans, une autre plus de 30 ans, et le restant est âgé de 26 à 30 ans et plus. Sur 95 répondants aux questionnaires : 14 sont âgés de 18 et 19 ans (aucun n'a répondu en dessous de 18 ans) ; 52 de 20 à 24 ans ; 29 de 26 à 29 ans (aucun n'a répondu au-dessus de 29 ans).

Leur mode de vie est similaire aux jeunes âgés de 18 à 30 ans ne fréquentant pas le milieu techno : une grande partie est étudiante, beaucoup travaillent (parfois en même temps que leurs études), certains sont au chômage, une minorité est en situation de précarité et de désaffiliation sociale. Sur 112 répondants, 54 travaillent (31 en CDI ; 8 en intérim ; 8 en CDD ; 6 en indépendant ; 1 intermittent du spectacle) ; 32 sont étudiants

5. Entre 1995 et 1998, plusieurs associations de santé communautaire / d'autosupport, issues du milieu techno, sont créées : *Spiritek* (Lille), *Keep Smiling* (Lyon), *Techno +* (Paris), *Agoratek* (Montpellier), *L'Orange bleue* (Rennes). En 1998, Médecins du Monde crée la *Mission rave*. Elles interviennent principalement dans des fêtes clandestines pour assurer une présence sanitaire (mise à disposition d'eau, premiers secours, évacuations) et mettre à disposition une information de prévention sur l'usage de produits psychoactifs et les IST.

(25 étudiants ; 7 lycéens) ; 4 sont étudiants et travaillent à côté ; 11 sont au chômage (3 parlent de « recherche d'emploi », 9 de « chômage ») ; 5 sont sans activité (âgés de moins de 25 ans) ; 4 perçoivent le RMI ; 1 est militaire ; 1 est père au foyer.

Sur le plan du logement, sur 109 répondants, 78 ont leur propre logement (dont 20 avec leur conjoint et 10 en colocation) ; 21 vivent encore chez leurs parents ; 2 habitent en cité universitaire ; 8 vivent en squat et/ou en camion ou sont hébergés par des amis.

On remarque enfin que l'origine socioprofessionnelle des participants diffère légèrement entre la tendance *rave*, où ils sont plus souvent issus des milieux populaires et des milieux aisés, et la tendance *free* où il s'agit plus souvent d'enfants des classes moyennes (professions libérales, de l'enseignement, de la recherche, de la santé).

La notion de « logique d'usage »

Cette étude repose sur la notion de « savoir collectif sur l'usage de substances psychoactives » : chacun apportant ses connaissances théoriques et empiriques, il s'enrichit au fil des interactions et des générations d'utilisateurs ; et sur celle de « dimension évolutive du rapport aux risques » (Verchère, 2002) au cours de la trajectoire individuelle du fait de la mobilisation de ce savoir. Le concept de « logique d'usage » (Verchère, 2005) souligne que les significations données à l'usage de produits psychoactifs sont construites en relation avec la façon dont les sujets définissent le contexte dans lequel il s'inscrit.

L'analyse du discours médiatique met au jour la représentation collective selon laquelle la clandestinité et l'absence de service de sécurité et de secouristes (Croix-Rouge, Protection civile, pompiers) orientent l'usage de substances illicites dans une logique d'excès et favorisent les prises de risques. À l'inverse, le statut légal de la fête et sa sécurisation par des professionnels et des secouristes – soit un contrôle social relatif des conduites – inciteraient à la modération dans l'usage et se traduiraient par de moindres prises de risques. C'est là une représentation que l'on retrouve chez l'ensemble des participants.

D'autre part, la présence d'un dispositif préventif participe nécessairement de la définition du contexte d'usage. Dans la tendance *rave*, non seulement la présence d'un dispositif préventif est plus rare, mais les fêtes et le public étant beaucoup plus nombreux, les participants ont proportionnellement moins d'occasions de le rencontrer – et inversement pour ceux de la tendance *free*. Or, dans un contexte de consommation

collective de produits psychoactifs licites et illicites, le dispositif préventif « fait tache » et favorise, par contraste ⁶, l'interrogation de l'utilisateur quant aux risques qu'il prend en les « utilisant ».

Il s'agit donc de vérifier si la définition du cadre festif, en tant que lieu sécurisé ou non sécurisé, se traduit par le sentiment de prendre peu (participants aux fêtes légales) ou prou (participants aux fêtes illégales) de risques dans leur usage de produits psychoactifs ⁷, et d'autre part, d'observer l'impact de cette définition et de la présence d'un dispositif préventif sur le rapport aux risques induits par l'usage.

La méthodologie

Une vingtaine d'observations d'événements festifs ont été réalisées, dont 12 en « observation participante » aux dispositifs préventifs et 8 dans des fêtes qui en étaient dépourvues (grille et notes d'observation). Elles ont été complétées par des entretiens informels et des questionnaires thématiques administrés auprès de participants (sur l'utilisation du dispositif préventif et sur les représentations des effets de la législation et de la médiatisation sur les pratiques festives techno). En outre, une analyse de contenu a été réalisée sur 40 articles (sélectionnés sur un total de 250), parus entre 1993 et 2005 dans la presse nationale et locale, afin de mettre au jour les représentations sociales des fêtes techno selon leur statut légal et d'analyser l'impact du discours médiatique sur l'évolution des pratiques festives.

Le second versant de l'étude consistait en une approche qualitative du dispositif préventif et de l'utilisation de ses différents outils ⁸, ainsi que du rôle des intervenants et de leur perception par les utilisateurs de produits psychoactifs. Mais dans un souci de concision, nous présentons seulement, ici, l'analyse comparative des rapports aux risques selon l'espace festif privilégié : *rave* versus *free*.

6. L'une des réactions les plus fréquentes des personnes découvrant le dispositif préventif est l'étonnement suscité par le double paradoxe que représente la mise à disposition d'informations de réduction des risques, par rapport au contexte législatif répressif et par rapport au contexte de consommation collective de produits psychoactifs.

7. Cette perception des risques chez les participants des *free-parties* et *teknivals* est d'autant plus grande que leur illégalité les expose au risque d'une intervention policière, de confiscation du matériel de sonorisation (au-delà de 500 personnes), d'amendes, voire de violences.

8. *Chill-out* ; préservatifs ; eau, boissons et nourriture énergétique ; kit sniff, « roule ta paille » et kit injection ; reconnaissance présumptive de produits (RPP) ou « testing ».

Cette méthodologie qualitative et le petit nombre de questionnaires recueillis (125) empêchent de prétendre à l'exhaustivité et à la représentativité des résultats, ce qui implique de reconnaître la dimension plus exploratoire que systématiquement observée de certaines données d'analyse. De plus, les changements dans les pratiques d'usage consécutifs à la mobilité accrue des publics festifs depuis l'enquête de terrain obligent à prendre d'autant plus de précaution dans leur lecture. Néanmoins, elle livre des données indicatives et interprétatives quant aux effets des législations successives et de la médiatisation des fêtes techno, et a permis de construire un « tableau idéal-typique » de « tendances collectives » dans le rapport aux risques chez leurs participants. Enfin, elle fournit des pistes à explorer dans le cadre d'études plus spécifiques et moins ambitieuses.

Précisons toutefois que cette recherche a été réalisée à la suite d'études universitaires sur l'usage de psychotropes en *free-party* et les modes de stigmatisation de l'usage abusif dans le milieu techno, et s'appuie donc aussi sur les observations et les entretiens semi-directifs réalisés dans ce cadre.

Comparaison des types de prise de risques entre la tendance *rave* et la tendance *free*

Les types de prises de risques sont liés au « discours sur l'usage » (définition collective des effets recherchés dans le rapport à soi, à autrui, à la musique et au groupe de pairs), ainsi qu'aux produits psychoactifs disponibles et aux caractéristiques du lieu festif.

Le discours sur l'usage

Quelle que soit la tendance festive, les utilisateurs attribuent à l'usage, plus ou moins explicitement, une signification et une efficience initiatiques (Hoareau, 2003) : expérience d'un état de conscience modifié, (re-)découverte du corps et de la psyché, introspection sur son histoire personnelle et sociale, vécu collectif au sein d'un groupe de pairs, et analyse de ses relations à autrui participant de la construction identitaire en tant qu'adulte. Pour certains, cela conduit à une interrogation sur les fondements et le fonctionnement du système social. Cette dimension initiatique diffère entre l'espace *rave* et l'espace *free* selon les dimensions privilégiées.

Dans la tendance *rave*, les participants parlent d'un « effet love » : désinhibition et exacerbation de la sensualité, amplification des capacités

d'empathie et de séduction, démultiplication des sensations induites par la musique. Ce qui s'accompagne d'une valorisation de l'usage d'ecstasy, qui favorise l'occultation, voire le déni des risques, ainsi que l'usage abusif.

Dans la tendance *free*, on évoque plutôt un « effet expérimental » : expérience de la transgression collective des normes sociales (fête illicite), exploration de soi (« état de transe »), stimulation de la participation au groupe de pairs. Or la valorisation de l'expérimentation favorise l'utilisation de produits différents, ainsi que les usages associés et abusifs qui sont des expériences spécifiques. Cependant, les risques y sont rarement niés, mais « reconnus et expliqués », comme nous verrons plus loin.

D'autre part, quel que soit l'espace festif fréquenté, on trouve la notion « d'ambivalence de l'usage de produits psychoactifs et de l'expérience de modification de l'état de conscience ». Cette ambivalence est exprimée par les utilisateurs, à un premier niveau, par l'opposition « montée/descente » des effets ; à un deuxième niveau, par celle entre plaisir et effets recherchés *versus* dommages et risques ; et, enfin, par la dialectique entre une « vertu socialisante » ou « initiatique », et un « risque de désocialisation » (Trilles, Thiandoum, 2003) incarné par la figure du « perché » (Hoareau, 2004). Cette notion/représentation de l'usage est de l'ordre du savoir sur les effets positifs recherchés et négatifs non recherchés des produits. Il contient une dimension empirique – observation de ses réactions physiques, cognitives et psychologiques aux produits, et de celles d'autrui – et une dimension théorique – connaissances des produits psychoactifs acquises dans des ouvrages scientifiques ou biographiques, des sites internet, des revues d'autosupport (Asud) ou de médecine.

Les produits disponibles

Les produits disponibles à la vente diffèrent entre fêtes légales et fêtes illégales. Dans les premières, c'est l'utilisation d'ecstasy qui est prépondérante – et la plus valorisée –, celle de cocaïne est moins répandue, et celles de GHB et de poppers concernent essentiellement les milieux « gays ». Toutefois, depuis 2004, on note une expansion de l'usage de cocaïne et d'amphétamines. Dans les fêtes clandestines, c'est le LSD qui est le plus valorisé, mais sa disponibilité variable induit une utilisation importante d'ecstasy ; viennent ensuite les amphétamines et la cocaïne. On rencontre aussi les champignons psilocybes et les plantes hallucinogènes – plus rarement (*datura*, *salvia*, *cactus San Pedro*), la kétamine (dont l'usage s'est stabilisé dans certains groupes d'utilisateurs), l'opium, l'héroïne (concerne une minorité, principalement en *sniff*), la rachacha et le protoxyde d'azote.

Cependant, les principales prises de risques liées aux produits concernent tous les espaces festifs : la variabilité de la composition et du dosage en principe actif amplifie les risques d'intoxications aiguës, de *bad trip* et d'accidents psychiatriques ; l'expansion de l'usage de psychostimulants (cocaïne, amphétamines) en *sniff* démultiplie les risques de transmission des hépatites. D'autre part, on constate, notamment lors du second semestre 2005, soit après l'interdiction implicite aux associations de réduction des risques de pratiquer la reconnaissance présumptive de produits dans le décret référentiel de réduction des risques⁹, une vente croissante de médicaments et produits fortement coupés, responsables de malaises et d'intoxications démultipliés par l'usage d'alcool.

Les caractéristiques matérielles et organisationnelles du lieu festif

Dans les fêtes légales, la disponibilité systématique d'alcools forts et d'ecstasy – disponibilité plus variable dans la tendance *free* – accroît les risques liés à leur usage unique ou associé – l'association alcool-ecstasy étant particulièrement dangereuse. D'autant que, dans ces soirées, on observe des concours à celui qui boira la plus grande quantité d'alcool. D'autre part, la vente de boissons non alcoolisées et de nourriture (sandwiches, friandises) se fait dans une logique de profit, ce qui implique des prix élevés et décourage leur consommation – amplifiant les risques de déshydratation et d'hypoglycémie. Le principe de sortie définitive, mis en place pour limiter les allers-retours aux véhicules de participants ou de dealers – et donc l'entrée de toutes sortes d'objets : produits illicites, bouteilles, couteaux – mais surtout le manque d'aération de certaines salles amplifient le risque de surchauffe et de malaise propre à l'ecstasy. On peut aussi penser que l'exacerbation de la sensualité par l'ecstasy et la « logique de séduction » (Beauchet, 2002) à l'œuvre dans ces fêtes favorisent les prises de risques sexuels. Enfin, les risques auditifs sont plus élevés qu'ailleurs dans la mesure où le matériel de sonorisation est souvent très puissant et que la situation en salle empêche le son de s'échapper, et les participants de s'en éloigner (principe de sortie définitive). Toutefois, la présence systématique de secouristes permet une prise en charge rapide des malaises et des accidents (rares).

9. Le décret du 14 avril 2005 interdit deux des trois techniques d'analyse de la composition des produits psychoactifs : le test du Marquis et la valise de Merck®, autrement dit, celles qu'utilisaient les associations de réduction des risques. Seule la Chromatographie en couche mince (CCM) dont dispose MDM reste autorisée.

Les fêtes illégales se caractérisent par la grande diversité des produits illicites disponibles, qui favorise leur usage associé et les risques induits. L'absence de service de sécurité, d'éclairage suffisant et l'isolement de certains endroits de la fête par rapport au dance-floor augmentent les risques d'agressions (attaque, vol, règlement de compte et, plus rarement, viol) et les *bad trip* (induits par l'isolement et/ou la peur d'être agressé). L'absence de sécurisation du site est synonyme d'accidents causés par le relief ou des objets (chutes, coupures, éboulement...). De même, l'absence de secours d'urgence (pompiers, Croix-Rouge) empêche une prise en charge rapide, voire l'évacuation, des personnes blessées ou en difficulté ; problème accru par le caractère illicite de l'événement : les participants craignent souvent une arrestation policière s'ils conduisent la personne dans un service d'urgence hospitalier. Lorsque MDM est présent (ce qui n'est pas toujours le cas !), l'équipe comprend un médecin ou un infirmier s'il n'y a pas de secours d'urgence. Généralement, l'alcool vendu et le plus consommé est la bière, ce qui limite l'alcoolisation, et plus rarement du vin – mais nombreux sont les participants à apporter des alcools forts. Surtout, l'organisation ou le bar met de l'eau à disposition gratuitement, et souvent des petits stands vendent des boissons non alcoolisées (infusions de plantes énergisantes dans la nuit, café ou thé au matin) et de la nourriture (assiette, crêpes, gâteaux) dans une « logique d'autosupport », autrement dit, à prix réduits ou à prix libre. Ces pratiques réduisent ainsi les risques d'hypoglycémie et permettent de se restaurer avant de reprendre la route.

Il était intéressant aussi de détailler plus spécifiquement les éléments favorisant les prises de risques liés à la conduite routière. Dans les fêtes légales, l'alcool est généralement disponible toute la nuit jusqu'à l'arrêt de la fête, et les boissons non alcoolisées sont à un prix élevé. Or on observe que moins leurs prix diffèrent de ceux des boissons alcoolisées, moins elles sont consommées. En outre, la vente de nourriture cesse souvent vers 3h du matin. La tradition de l'*after* en boîte ou dans un appartement favorise les départs à l'aube, parfois sur de longues distances, alors que le conducteur est encore sous l'effet de produits et/ou de la fatigue. Mais le « principe du capitaine de soirée » a été adopté par la plupart des participants (FORS Recherche sociale, 2001), pratique moins fréquente et moins rigoureuse chez ceux des fêtes illégales pour lesquels les distances parcourues au retour sont plus élevées (1h30 de route en moyenne). Dans les fêtes clandestines, le stock du bar est terminé vers 4h du matin environ, et ceux des participants vers 8h ; on estime que si l'utilisation de produits illicites est plus élevée que dans les fêtes légales, celle de l'alcool l'est moins. Surtout, contrairement aux fêtes légales où les participants

sont priés de quitter rapidement les lieux – et donc de reprendre le volant – ceux des *free-parties* ont la possibilité de rester sur place jusqu'à ce que les effets des produits se fassent moins sentir, notamment dans des *chill-out* mis en place par des participants ou une association de prévention.

Savoir collectif sur l'usage et rapport aux risques selon les espaces festifs techno

Afin de mieux comprendre le rapport aux risques, il est nécessaire d'expliquer deux critères essentiels dans le choix de l'espace festif, en dehors des caractéristiques historiques et matérielles des fêtes et du style musical :

- Le rapport aux normes sociales et légales : les participants des fêtes clandestines privilégient le prix libre, le cadre naturel, l'expérience de l'autonomie, de l'aventure et de l'absence de contrôle social des conduites ; tandis que ceux des fêtes légales privilégient leur cadre sécurisé et contrôlé, confortable/urbain, familial et conforme aux normes sociales.
- Le sentiment de sécurité est évoqué comme favorisant le vécu positif de la modification de l'état de conscience et réduisant le risque de faire un *bad trip*. Il repose sur la conformité du lieu aux normes de sécurité, la présence d'un service de sécurité et de secouristes, et la discrétion (fêtes légales) ou la visibilité (fêtes clandestines) des usages et des ventes de produits illicites. En effet, on observe que dans les représentations des participants la visibilité des produits illicites est synonyme d'usage abusif et, donc, de risque accru d'agression ou de malaises.

La définition des risques liés à l'usage

Les utilisateurs citent, par ordre de fréquence, trois sources d'information sur les effets, les risques et les modes d'utilisation des produits psychoactifs :

- les pairs : leurs savoirs théoriques – à partir de récits d'expérience (*Flash*, de Charles Duchaussois ; *LSD, mon enfant terrible* d'Albert Hoffmann), de films (*Las Vegas parano*, *Requiem for a dream*), de lectures scientifiques (chimie, physiologie) –, leurs expériences personnelles, ou l'observation des effets des produits sur eux, notamment en cas d'abus ou d'usage à long terme ;
- l'expérience personnelle des produits, notamment l'apprentissage des différentes catégories d'effets (Becker, 1956), de la distinction entre

les effets recherchés et les effets manifestes – qui ne sont pas toujours recherchés – et de ses réactions personnelles spécifiques ;

- l'information de prévention, notamment celle des associations d'auto-support (Tipi, Asud), évoquée plus souvent car perçue comme plus pertinente et proche de leur propre expérience, que celle d'associations (Anpaa) ou d'institutions extérieures au mouvement techno (MILDT, Crips). Certains s'intéressent aussi à des études en sciences humaines, en chimie, psychologie ou neurophysiologie.

Il est frappant de remarquer que l'information de prévention est la source d'information la moins citée. On peut avancer d'autres explications que la confiance accordée aux pairs, ou le sentiment d'invulnérabilité (« Je sais ce que je fais », « Je connais mes limites ») et de « connaître les risques ».

D'une part, la méfiance vis-à-vis des discours extérieurs au groupe de pairs : les premières expériences positives invalident les discours qui focalisent sur les dangers (Sueur, 1999) et les « risques stéréotypes » (dépendance, folie, mort), dramatiques, mais « peu » fréquents, relativement au nombre d'utilisateurs. Cette méfiance induit souvent une représentation de l'intervenant de prévention – sauf ceux clairement identifiés comme issus de l'autosupport – comme un « entrepreneur de morale » (Becker, 1956) qui, au lieu de fournir une information objective sur les risques et les précautions à prendre dans l'usage, les exagère, et juge l'utilisateur au lieu de le soutenir dans une meilleure gestion de l'usage et la réduction des dommages – ce qui explique leur méfiance vis-à-vis d'eux.

D'autre part, cela illustre le manque de disponibilité systématique de l'information de prévention dans le contexte de la prise de produits, et de connaissance de la démarche de réduction des risques par les utilisateurs. Cela conduit aussi à s'interroger sur sa pertinence : est-elle suffisamment exhaustive et proche de leur propre représentation de – l'ambivalence de – l'usage pour qu'ils la reconnaissent et l'intègrent dans leur pratique ?

Il serait ainsi intéressant d'évaluer l'ensemble de l'information de prévention (associations d'autosupport, organismes de santé publique, associations non issues du groupe de pairs), tant à l'aune des connaissances actuelles en physiologie et psychologie sur les effets des substances, qu'à celle de la réceptivité et de leur crédibilité auprès des utilisateurs.

Les utilisateurs distinguent plusieurs catégories de risque, selon qu'ils sont physiques ou psychologiques, et selon leur temporalité et durée dans le temps :

- les risques comme méfaits au cours de la prise : déshydratation, hyperthermie, épilepsie, coma, malaise..., ou comme dommages sur du long terme : fatigue, hépatite, trouble des systèmes digestifs, hormonaux et cardiovasculaires, dépendance, dentition endommagée...
- les risques psychologiques : le *bad trip* et la décompensation psychiatrique, pendant les effets des produits ; la dépression, après la prise ou suite à un usage abusif de plusieurs mois ; la perturbation durable du fonctionnement psychologique (« rester perché ») : schizophrénie, bouffées délirantes, paranoïa...
- les risques « stéréotypes » : dépendance, folie, overdose, mort, soit les risques extrêmes associés à l'usage, cités principalement par des non-utilisateurs ou des novices. La focalisation sur ces risques a pour effet d'occulter des risques « moins » graves, mais bien plus fréquents, sans inciter à s'intéresser aux précautions à prendre pour les prévenir ;
- le risque socio-juridique : le contrôle policier, voire l'arrestation et la comparution en justice pour possession ou trafic de substance illicites, est associé au risque de stigmatisation, voire de rejet et d'exclusion, par la famille, les amis ou l'employeur.

Bien que n'étant pas à proprement parler un « risque », l'irréversibilité de l'expérience de modification de l'état de conscience est aussi évoquée – sans doute du fait de la déstabilisation qu'elle induit dans les représentations de soi et du monde (notamment avec les hallucinogènes et l'ecstasy) – et souvent ressentie comme une expérience traumatique de la folie. Ceci souligne le manque de préparation par les pairs à l'expérience, mais aussi la limite du support écrit de l'information de prévention par rapport à la forme orale (récit d'expériences) dans la description de ses différents aspects.

Enfin, dans le même ordre d'idée, est citée l'ignorance de l'incidence à long terme de l'usage, notamment de produits tels que la kétamine ou l'ecstasy, dont les toxicités spécifiques sont encore mal connues et objets de controverses scientifiques qui rendent floues certaines informations de prévention.

Ces constats sur le contenu de l'information de prévention peuvent être mis en perspective avec la richesse des connaissances en chimie, physiologie et psychologie de certains utilisateurs ou anciens utilisateurs de produits psychoactifs. L'on peut regretter l'éparpillement de ces connaissances et l'absence d'une sorte d'encyclopédie – disponible dans certains lieux de prévention – les agrégeant en un ensemble exhaustif, cohérent et en perpétuelle amélioration.

Définition des limites et prise de précautions

Dans les entretiens et les questionnaires, les utilisateurs évoquent la notion de « limites » dans la prise de produits psychoactifs et l'expérience d'états de conscience modifiés. La définition et l'application de limites dans l'usage remplissent trois fonctions : éviter l'inversion des effets recherchés en effets négatifs (principalement les malaises, l'intoxication/surdose et le *bad trip*) ; préserver le plaisir de l'expérience en évitant l'accoutumance (moindre ressenti des effets), la lassitude et la dépendance ; protéger la présentation de soi (Goffman, 1963) et maintenir sa place au sein du groupe de pairs et de ses autres cercles sociaux, en conservant une maîtrise relative, une « gestion » des effets et des fréquences de prise. Cette gestion de l'usage se fait à deux niveaux :

- la définition des modalités des prises : sélection des contextes, fréquences, substances, voies d'administration ;
- l'ajustement des prises à la connaissance que l'on a de soi (sa physiologie et sa santé psychologique et physique) et de ses réactions aux effets.

La définition des modalités des prises se traduit :

- d'abord, par la restriction des prises au contexte festif, soit « public » (fête clandestine ou officielle), soit privé (entre amis) ;
- puis, par la détermination de substances proscrites, du fait de leur toxicité et/ou du risque de développer une dépendance (héroïne, crack, cocaïne et, rarement, tabac), de leurs effets trop déstabilisants/risqués pour la santé mentale (LSD, ecstasy, plantes et champignons hallucinogènes, métamphétamine, cannabis – plus rare), ou bien donnant une mauvaise image de soi (kétamine, héroïne, crack) ;
- par la restriction des fréquences de prise, après avoir pris conscience des quantités exponentielles de produit pris dans et/ou hors contexte festif, et de perturbations notables de son comportement et de sa santé – ce qui concerne le plus souvent la cocaïne, l'alcool, l'ecstasy) ;
- enfin, par un rejet de l'injection, et plus rarement de l'inhalation et du *sniff* (principalement dans la tendance *rave*).

Par ailleurs, on observe un petit nombre d'utilisateurs qui ont un usage relativement ritualisé (fréquence peu élevée, contexte particulier) de substances naturelles (cannabis, champignons hallucinogènes, plantes stimulantes) et d'alcools non distillés (bière, vin).

L'ajustement des prises à sa corpulence et à son état de santé résulte de la détermination d'un « seuil personnel de (di-)gestion des effets » au

terme d'un « apprentissage de ses réactions aux produits ». Cet apprentissage dépend de la capacité d'observation de l'évolution des effets sur soi et, au-delà, du rapport au corps et de la notion d'état de santé acquis au cours de la socialisation.

La notion de di-gestion des effets illustre la double métabolisation des produits psychoactifs : à la fois physique (l'assimilation de la substance) et psychologique (l'intégration psychique de l'expérience). Ainsi, l'abus démultiplie autant le risque de *bad trip* et de malaise lié à une surdose pendant la manifestation des effets, que le risque de dépression ou de persistance de troubles psychomoteurs ou cognitifs plusieurs jours après la prise. Cette notion est à l'intersection du processus neurophysiologique de modification de l'état de conscience et du discours sur l'usage : « gérer les effets » c'est, à travers la régulation des quantités et des associations pratiquées, conserver un minimum de maîtrise de soi et de perception lucide de l'environnement (Hoareau, 2004).

L'apprentissage de ce seuil est aussi un moyen de sécurisation de la prise – notamment dans les fêtes *free* : il permet de rester un minimum vigilant quant au risque d'accident ou d'agression, tant pour soi que pour autrui. Enfin, il est lié au rapport aux risques à l'œuvre dans le groupe de pratique auquel l'utilisateur participe. On observe en effet des « groupes de pratique prudents » (dimension collective de l'usage) qui maintiennent ce seuil en définissant des limites dans l'usage et en prenant des précautions, et, moins nombreux, des « groupes de pratique sans limite » (dimension individuelle de l'usage) qui valorisent la prise de risque et tentent de repousser sans cesse ce seuil de gestion.

La définition des limites dans l'usage se traduit par la prise de précautions à la fois :

- individuelles : contrôle des quantités, fractionnement des prises, restriction des produits utilisés et des associations pratiquées, attention à la qualité des produits (les faire tester), être entouré d'amis, être dans un état de bien-être physique et mental, faire des pauses, s'hydrater, tenir compte de l'ambiance de la soirée, encadrer la prise par une alimentation et un repos suffisants, utiliser du cannabis pour ses effets anxiolytiques et de détente, utiliser des bouchons d'oreille ;
- et collectives (pour autrui) : repas et provisions collectifs, pratique de la « caravane » de voitures et du conducteur désigné, exclusion des prises collectives du « perché », finition collective des produits qui réduit le risque de prises individuelles et étalées dans la semaine, gestes d'entraide et de réduction des risques (réassurance, partage d'eau, couvrir quelqu'un pour le protéger du froid ou du soleil...).

Savoir collectif et rapport aux risques selon les espaces festifs

L'un des premiers constats que l'on peut faire quant au savoir collectif sur l'usage et à l'information de prévention est qu'ils ne circulent pas aussi facilement entre pairs selon l'espace festif. En effet, dans la tendance *rave*, le volume sonore élevé, du fait d'un matériel de sonorisation très puissant et, généralement, de la situation en intérieur, décourage les conversations. Surtout, le caractère légal de l'événement et la présence d'un service de sécurité installent un « tabou sur l'achat et l'usage de substances illicites » : la vente se fait dans la discrétion, à la va-vite, et laisse peu de temps à l'utilisateur pour discuter avec le dealer, observer la qualité du produit et se décider à l'acheter ou non. Ce tabou s'accompagne d'une réticence à se renseigner sur les produits disponibles et à parler de ses prises à un inconnu, s'il n'est pas clairement identifié comme utilisateur, par crainte d'une disqualification au cours de l'interaction, d'une délation au service de sécurité, voire qu'il soit de la police.

À l'inverse, la puissance sonore plus faible et l'absence de délimitation de l'espace dans les fêtes *free*, permettent facilement aux participants de s'éloigner du bruit pour discuter et échanger des informations, notamment sur les produits disponibles à la vente (repérage des arnaques, des médicaments, des produits ayant causé des malaises). Le caractère illícite de la fête et la visibilité du *deal* (vente à la crieée) font que chacun est perçu comme transgressant les normes sociales et utilisant des produits illicites, levant ainsi tout tabou sur l'usage. L'absence de risque d'exclusion par un service de sécurité permet d'autant plus d'en discuter ouvertement lors des transactions. Au moment des prises ou des pauses dans la nuit, ont lieu parfois de véritables exposés et débats sur les effets, les dommages et les risques comparés des différents produits, licites comme illicites.

Globalement, on observe ainsi que le savoir sur les produits, leurs effets, les dommages et les risques induits, est plus lacunaire et stéréotypé dans la tendance *rave*, notamment du fait que la principale substance utilisée reste l'ecstasy auquel reste associée l'image de « drogue » peu toxique. D'autre part, ce savoir est détenu essentiellement par les utilisateurs les plus âgés et les plus expérimentés, ayant connu les fêtes techno avant l'instauration du cadre légal de 1998, lesquels interagissent peu avec les plus jeunes. Dans la tendance *free*, la connaissance des produits, des modes d'induction des effets, du *bad trip* et des accidents est « globalement » plus exhaustive, et la définition des risques et des dommages liés à l'usage plus proche de l'information de prévention, bien que restant incomplète. En outre, l'absence de tabou sur l'usage se traduit par

une meilleure transmission entre pairs et des connaissances plus partagées entre les différentes générations.

Pour finir, nous mesurons l'impact du dispositif préventif en termes de modifications des représentations de l'usage de produits psychoactifs qu'il produit ou renforce chez les utilisateurs, selon l'expérience qu'ils en ont. Ces modifications se traduisent par l'intégration dans le rapport à l'usage de trois notions sur lesquelles repose en partie l'approche de réduction des risques.

- 1) La notion d'« ambivalence de l'usage », qui apparaît notamment dans les *flyers* du Tipi, favorise le recours à l'information de prévention et l'intégration de pratiques de réduction des risques. En reconnaissant à la fois les effets négatifs et les effets positifs recherchés par l'utilisateur, cette notion rend pertinente l'information de prévention par rapport à l'expérience qu'il en a, l'incitant à évaluer ses propres prises de risques et à les réduire... en s'informant auprès des associations de prévention ou des pairs.
- 2) La notion de « gestion de l'usage » – implicite dans les *flyers* et dans le fait que les intervenants de prévention, identifiés comme pairs, ne consomment pas pendant l'intervention – introduit l'idée que le contexte festif n'est pas systématiquement synonyme de prise de substances psychoactives, ni d'imitation des pairs. Au contraire, chacun peut sélectionner les substances, les fréquences, les contextes et les périodes de prise. En insistant sur le fait que la physiologie, l'état de santé, le cadre et le moment de la prise (état de bien-être et d'insouciance, mal-être et problèmes du quotidien) influent sur le vécu des effets et l'induction des malaises et des *bad trips* ; elle socialise à une représentation des risques et des dommages comme pouvant être « réduits » et non « subis ».
- 3) La notion d'« autosupport », incarnée par les intervenants de prévention « issus » du milieu festif et matérialisée par le *chill-out*, introduit l'idée de responsabilité vis-à-vis des pairs et de leur prise de risque. Elle stimule la circulation de l'information de prévention entre pairs, l'élaboration du « savoir collectif » sur l'usage et la mise en œuvre de pratiques d'entraide matérielle, physique ou psychologique, qui réduisent effectivement les risques.

Or nous observons que, dans la tendance *rave*, le tabou sur l'usage et le sentiment de sécurité induit par le cadre légal et la présence de secouristes, freinent le recours à l'information et aux intervenants de prévention. La fréquentation du dispositif préventif au cours d'une soirée est globalement plus régulière et plus importante dans les événements *free*. Ainsi,

l'impact inégal du dispositif préventif se traduit dans la tendance *rave* par un sentiment général de « fatalité » face aux risques et aux dommages induits par l'usage tandis que, dans la tendance *free*, les participants insistent sur la « responsabilité et la capacité de chacun » à réduire les risques et les dommages par l'apprentissage de ses réactions aux substances, la prise de précautions et l'entraide entre pairs.

Cette différence dans le rapport aux risques est illustrée dans la représentation du *bad trip* : alors que les premiers le réduisent à la « faiblesse » de la personne dans sa gestion des effets, les seconds l'expliquent par un ou plusieurs paramètres relevant de l'état d'esprit et de santé de la personne, son expérience du produit, le cadre et les circonstances de la prise, et connaissent plus souvent les techniques psychologiques et physiques de réassurance.

Conclusion

Les trois notions implicites de la démarche des associations de réduction des risques en milieu festif identifiées dans cette étude – ambivalence de l'usage, gestion des prises et autosupport – sont évoquées plus souvent dans les fêtes clandestines. Ainsi, l'ancienneté et la fréquence plus grandes de la présence d'intervenants et d'outils de réduction des risques y ont effectivement favorisé « l'identification collective des risques » par les utilisateurs et « un positionnement face aux risques » (Verchère, 2002) de l'ordre de leur prise en compte ¹⁰ (définition de limites et prises de précautions). Dans la tendance *rave*, bien que l'identification des risques soit aussi observée, leur déni y est bien plus fréquent.

Ainsi, dans la tendance *rave*, le cadre légal et sécurisé induit un sentiment de sécurité des participants dans leur usage de substances psychoactives et une **relativisation de la prise de risque** du fait de la prise en charge rapide par des secouristes en cas de problème). Les risques liés à l'usage sont définis en termes flous de faiblesse individuelle, d'ordre physique ou psychologique. Inversement, dans la tendance *free*, on observe plutôt un sentiment de vulnérabilité des participants, une **perception accrue de la prise de risque** et une attention plus grande aux précautions dans l'usage et aux risques pris par autrui. Le savoir collectif plus complet sur l'usage s'y traduit par une définition de la prise de risque comme étant de l'ordre de l'ignorance et de l'irresponsabilité individuelles (non-prise en compte de sa personnalité physique et psychologique, de ses

10. Une petite minorité se positionne face aux risques, non en cherchant à les réduire, mais à s'y affronter, s'y tester, soit en les niant, soit en les (re-)connaissant.

réactions particulières aux produits, du cadre et du moment de la prise), et/ou d'une négligence des pairs.

Enfin, dans un contexte légal répressif, l'absence de mise à disposition d'information de réduction des risques et d'un cadre (le dispositif préventif avec des intervenants identifiés comme issus du groupe de pairs) permettant la discussion ouverte sur l'usage favorisent la persistance d'un « tabou sur l'usage » et d'une **attitude de déni des risques** qui gênent la circulation et l'intégration de l'information de prévention dans les pratiques d'usage.

D'autre part, alors que la mise à disposition d'information et d'outils de réduction des risques stimule **l'auto-évaluation des prises de risques** – et donc le recours à l'information de prévention –, on constate que l'encadrement par des secouristes sans connaissance spécifique des substances psychoactives favorise la déresponsabilisation des participants à travers l'installation d'un rapport d'assistance matérielle et sanitaire.

Cette étude a permis d'élaborer quelques préconisations pour améliorer la réduction des risques en milieu festif, alors même que les budgets et les équipes ne cessent de diminuer et les stands de prévention de se raréfier – du moins, en région PACA. Pourtant, quelques observations conduites en 2005 et 2006, soulignent le besoin accru de prévention sur les produits psychoactifs et les IST, notamment l'hépatite C. On observe en effet dans la tendance *rave* une expansion de l'usage de cocaïne et de speed, et, corrélativement, de la pratique du *sniff*, et l'arrivée de LSD et de kétamine.

Par ailleurs, entre 2003 et 2006, nous avons observé un rajeunissement du public dans les deux tendances festives avec une présence plus importante de moins de 20 ans et de novices. Ceci laisse craindre des prises de risques d'autant plus grandes, notamment dans les *free-parties* et *teknivals* autorisés où l'on trouve une gamme diversifiée de produits. Or, socialisés par les médias à la logique de l'excès qui caractériserait ces fêtes, ces utilisateurs âgés entre 16 et 22 ans, associeraient plus systématiquement que leurs aînés différents produits, tout en ignorant plus souvent les risques.

La répétitivité de l'information médiatique sur les événements festifs techno, notamment entre 1995 (1^{re} circulaire interministérielle) et 2002 (instauration d'un cadre légal pour les *free-parties* et les *teknivals*), aurait eu ainsi un effet publicitaire sur les produits psychoactifs illicites, normalisant leur usage dans une logique d'excès et de prises de risques, du fait qu'elle n'a pas été accompagnée d'une information de prévention. La

conséquence en a été une arrivée massive de novices, affirmant souvent « tout savoir » sur les produits et leurs risques, à qui les initiés, dépassés par le nombre, n'ont pu transmettre leur savoir sur l'usage, transmission qui fonctionnait encore lorsque l'initiation à ces fêtes se faisait par le bouche-à-oreille et de pairs à pairs.

Article reçu en novembre 2006 et accepté en février 2007

Bibliographie

- Becker HS : *Outsiders* – Paris, traduction française, Éditions du Lézard (1956)
- Beauchet A : *Des sourires et des hommes* – DEA d'ethnologie, sous la direction de JL Bonniol, Université de Lyon-Lumières (2002)
- Direction générale de la police nationale : *Les soirées rave : des situations à haut risques* – Circulaire du ministère de l'Intérieur éditée par la Milad, Mission de lutte anti-drogue (mai 1995) et reproduite sur Internet à : www.keep-smiling.com/techno/1995.html
- Duchaussois Ch : *Flash ou le grand voyage* – Paris, LGF/Livre de Poche (1974)
- Ménard F, Robert C, Sabatier P : *Évaluation des opérations « Capitaine de soirée » destinées à favoriser la pratique du conducteur désigné chez les jeunes* – Étude de la FORS Recherche sociale, pour la Prévention routière, l'Agea et la FFSA (2001). Une synthèse de cette étude est disponible sur Internet à : www.preventionroutiere.asso.fr
- Goffman E : *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps* – Paris, Éditions de Minuit (1976)
- Grynszpan E : *Bruyante techno. Le son de la free-party* – Saint-Amant Tallende, Éd. Mélanie Sèteun (1999)
- Hoareau E : *L'usage de psychotropes en free-party* – Maîtrise de sociologie, sous la direction de R. Vuarin, Aix-Marseille 1 (2001)
- Hoareau E : « L'usage de psychotropes en free-party : désordre ou critique ? » – In *Psychotropes*, vol. 9, n° 3-4 : 79-94 (2003)
- Hoareau E : *Le stigmatisme du « perché » chez les participants aux fêtes techno. Forme de stigmatisation de l'usage abusif de substances psychoactives selon une représentation collective psychopathologique des états de conscience modifiés* – DEA de sociologie, sous la direction de JS Bordreuil, Université Aix-Marseille 1 (2004)
- Hoareau E : *La réduction des risques liés à l'usage de substances psychoactives dans les espaces festifs techno de la région PACA en 2003/2004* – Marseille, Mission sida toxicomanies et prévention des conduites à risques, Conseil régional PACA (2006)
- Hoffmann A : *LSD, mon enfant terrible* – Paris, L'Esprit Frappeur (ré-éd. 2003)
- Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille : « Décret n° 2005-347 du 14 avril 2005 approuvant le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogue et complétant le Code de la santé publique » – In *Journal officiel de la République française* du 15 avril 2005. Sur Internet à : www.sante.gouv.fr/html/dossiers/caarud/referentiel.pdf
- Racine E : *Le phénomène techno. Raves, clubs et free-partys* – Paris, Imago (2000)

- Sueur C, Bastianelli M, Bénézech A, Cammas R (éds) : *Rapport de recherche-action : usages de drogues de synthèse (ecstasy, LSD, dance pills, amphétamine...).* Réduction des risques dans le milieu festif techno – Paris, Médecins du Monde, Mission Rave (1999)
- Trilles T et Thiandoum B : « La drogue dans la fête : un point d'interrogation des politiques sanitaires » – In *Psychotropes*, vol. 9, n° 3-4 (2003)
- Verchère C : « Questionner le sens des consommations des substances psychoactives en milieu festif » – In *Le Courrier des addictions*, vol. 4, n° 1 (2002)
- Verchère C : « Significations et logiques de l'usage de psychotropes en lien avec le contexte festif techno » – In Giraux-Arcella P, Joubert M, Mougin C : *Villes et toxicomanies. De la connaissance à la prévention.* Paris, Erès : 117-138 (2005)